

CR Conseil municipal du 27 mars 2017

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 27 MARS 2017**

Date de convocation du conseil municipal : Vingt et un mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

**Présents** : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, Michèle GALLET, M.C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, V. KRYK, S. MERCIER, M. CONDE, M. TOOMEY, V. BOULAS, L. JACQUEMET, J. MERCIER, C. FOLGER, B. LERAY, D. GANNE, J-A. DURET

**Absents non excusés** : R. JAILLET

**Procurations** : M. LAPTEVA (à partir du point n°2) à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. DUMAS à J.F. OBEZ, L. LA MARCA à C. BIOLAY, I. ZANON à W. DELAVENNE, J. DAZIN à J. MERCIER

**Secrétaire de séance** : J-A. DURET

**Assistaient** : I. GOUDET, directrice générale des services – L. MAKAROUN, adjoint administratif – A. DE LAVAREILLE, ADELA Architecte (pour le point1).

La séance est ouverte à 19h30.

J-A DURET est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017 n'appelle pas d'observations particulières. Il est adopté à l'unanimité.

J-F. OBEZ présente officiellement M. CONDE au Conseil Municipal qui remplace C. FRAUD, démissionnaire. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue. J-F. OBEZ demande que chacun se présente en organisant un tour de table.

J-F. OBEZ annonce que M. CONDE siègera à la commission finances ainsi qu'à la commission des affaires sociales.

### **Point n°1 : Présentation des esquisses des travaux de la Mairie**

Ce point ne donnera pas lieu à vote, il s'agit d'une information.

DE LAVAREILLE, architecte ADELA présente au Conseil Municipal les dernières esquisses de l'avant-projet des travaux de rénovation/construction de la mairie prévus sur l'exercice 2017-2018. L'accessibilité des Etablissements recevant du public est une obligation légale : tous les ERP (établissements recevant du public) existants doivent se mettre en conformité avec la réglementation accessibilité pour le **1<sup>er</sup> janvier 2015 au plus tard**. La Mairie d'Ornex a obtenu un délai pour mettre en conformité ses locaux. A. DE LAVAREILLE explique en détail les travaux envisagés pour chaque étage de la mairie ainsi que pour son agrandissement en lieu et place de la salle préfabriquée actuelle.

Plusieurs points sont soulevés par le Conseil Municipal :

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

- La localisation des bureaux de la police municipale
- Le partage des vestiaires entre les agents et les pompiers compte tenu des enjeux de sécurité, et de risques de vols soulevés par les pompiers. La question de mettre en place des portes à ouvertures sécurisées est évoquée.
- L'emplacement des WC au rez-de-chaussée
- L'importance de prévoir des salles de réunion
- La nécessité de renforcer l'identité visuelle de la mairie par une signalétique
- La localisation des archives.
- La question de l'opportunité de laisser l'escalier de secours en intérieur, ou de la sortir à l'extérieur du bâtiment.

J-F. OBEZ propose au Conseil Municipal de relever toutes les questions suscitées par cette présentation de l'avant-projet afin de poursuivre la réflexion sur ce projet. Il annonce que le coût estimé des travaux, en l'état actuel de l'étude, s'élève à 1 340 000 euros. Le projet définitif devrait être présenté au prochain Conseil Municipal après que le groupe de travail se soit réuni pour statuer sur les réflexions avancées.

### Point n°2 : Intercommunalité – Schéma de mutualisation du SIVOM

En novembre 2015, le SIVOM et ses communes membres lançaient les premiers groupements de commandes (fournitures bureautiques et produits d'entretien).

Au terme de cette première expérimentation, plusieurs constats ont pu être faits suite aux évaluations effectuées auprès des services des 4 collectivités :

| Éléments de satisfaction  | Éléments à améliorer  |
|---|---|
| <p><b>La pratique du groupement a été comprise et partagée entre les collectivités qui se sont appropriées cette nouvelle façon de travailler ensemble.</b></p> <p><b>Partage d'expériences et de pratiques permettant une uniformisation</b></p> <p><b>Une qualité de produits satisfaisante et partagée</b></p> <p><b>Des procédures de commandes livraisons, facturation globalement satisfaisante</b></p> <p><b>Globalement des économies sur les postes comptables concernés</b></p> <p><b>Développement du recours à des produits « Eco labélisés »</b></p> <p><b>Amélioration ponctuelle de certaines pratiques grâce aux nouveaux produits et aux formations.</b></p> | <p>❖ <b>Sur le suivi des commandes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop de commande hors BPU (Bordereau de Prix Unitaire / produit)</li> <li>- Compléter et affiner les BPU (liste des produits) pour limiter le recours hors BPU et adapter les produits aux attentes</li> <li>- Etre plus vigilant à passer les commandes au sein du bon marché</li> </ul> <p>- Améliorer le rythme des commandes et la gestion des stocks</p> <p>❖ <b>Sur le suivi des prestataires</b></p> <p>Exiger la mise en œuvre des engagements du prestataire dans chaque collectivité sur les 3 premiers mois du marché avec suivi par un coordonnateur référent SIVOM</p> <p>❖ <b>Sur la coordination du groupement</b></p> <p>Pour améliorer la diffusion de l'information entre les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un référent par collectivité pour le suivi financier et organisationnel des marchés du groupement</li> <li>• Réunions périodiques pour améliorer le partage d'expérience</li> <li>• Développer l'évaluation interne à chaque collectivité</li> </ul> |

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

L'exécutif du SIVOM (composé des trois maires et des vices président) propose donc d'élargir cette pratique à d'autres actions.

Un schéma de mutualisation est donc proposé pour la période 2017-2020 prenant en compte les engagements contractuels des collectivités et la technicité et spécificités des typologies d'actions. Le schéma développe la procédure mise en place pour son élaboration et se décline en fiche action pour chaque action de mutualisation afin de définir le besoin de chacun et d'adapter la consultation et la solution juridique la plus adaptée.

Le schéma est proposé à l'ensemble des assemblées délibérantes des 4 collectivités, qui une fois approuvé, entrainera la mise en place, via une convention d'un groupement de commande pour l'ensemble des actions.

Outre les groupements de commande et les services partagés, le schéma de mutualisation comporte aussi un axe sur la convergence des pratiques entre les collectivités.

M. GIRIAT demande au Conseil Municipal d'approuver le schéma de mutualisation. (Ci-joint)

J.A DURET demande le montant des économies estimées.

M. GIRIAT répond qu'une économie de 16 % a été réalisée sur le gaz, mais qu'il n'y a pas actuellement de retour de données suffisantes des communes pour estimer les retombées de ces actions de mutualisation.

J-A. DURET répond qu'il n'y a aucun critère de performance défini, aucuns moyens de mesurer quantitativement les bénéfices attendus de cette mutualisation.

J-F. OBEZ répond que 15 % d'améliorations est attendu.

J. MERCIER propose d'inclure l'outillage des services techniques dans ces actions.

M. GIRIAT répond qu'il faudra évaluer tous les consommables avec les services techniques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres votants (1 contre, J-A. DURET) accepte cette proposition.**

### **Point n°3 : Finances- Les indemnités des élus**

L'indice de référence, sur la base duquel sont calculées les indemnités des élus est modifié. Il s'agit de l'indice brut terminal de la fonction publique qui passe de 1015 à 1022.

Afin de ne pas voir leurs indemnités augmenter, le Maire et ses adjoints proposent de diminuer le pourcentage affecté au calcul de leurs indemnités.

En 2014, lors du vote des indemnités, ce pourcentage était le suivant :  
55% de l'indice 1015 pour le Maire et 22% de ce même indice pour les adjoints.

Il est proposé au Conseil municipal de ramener le pourcentage à 54.4% pour le Maire, et à 21.75% pour ses adjoints, de manière à rester sur la même somme d'indemnités nette mensuelle à recevoir pour chacun.

Dans la délibération, il ne sera plus fait référence à l'indice, mais simplement à « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition de diminuer le pourcentage d'indemnité du Maire et de ses adjoints, afin de ne pas générer d'augmentation d'indemnités.

J-A. DURET demande un amendement à la délibération. Il propose une diminution de cette indemnité. J-F OBEZ l'invite à ne pas tomber en dessous du seuil légal.

J-A DURET propose de descendre à 45 % pour le Maire et 12% pour les adjoints.

**Monsieur le Maire met l'amendement aux voix.**

**4 voix pour l'amendement : J-A DURET, B. LERAY, J. MERCIER, J. DAZIN et 4 abstentions : C. FOLGER, M. CONDE, V. BOULAS et D. GANNE, le reste de l'assemblée vote contre. L'amendement est rejeté.**

Monsieur le Maire met donc la délibération aux voix telle qu'initialement proposée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants (5 contre : C. FOLGER, J. MERCIER, J. DAZIN, J-A DURET et B. LERAY) approuve la délibération.**

### Point n°4 : Finances – Subventions aux associations.

La commission des finances s'est réunie le 13 mars 2017 pour étudier les premières demandes de subventions reçues.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'attribution des subventions conformément à ce qui est proposé dans le tableau suivant :

|    | Association  | Montant 2017 proposé |
|----|--|----------------------|
| 1  | Les restaurants du cœur  | 300.00€              |
| 2  | L'accueil Gessien  | 3 250.00€            |
| 3  | La banque alimentaire de l'Ain   | 200.00€              |
| 4  | La chambre des métiers et de l'artisanat   | 150.00€              |
| 5  | APICy  | 200.00€              |
| 6  | Le verger Tiocan   | 200.00€              |
| 7  | Les berges du lion   | 500.00€              |
| 8  | Amicale pour l'animation de l'hôpital local du pays de Gex (Maison de retraite Tougin) | 400.00€              |
| 9  | Amicale du Personnel communal  | 21 377.00€           |
| 10 | Ecole de musique de Gex  | 760.00€              |
| 11 | Ornex and Co'z   | 150.00€              |
| 12 | Les amis du clos   | 400.00€              |
| 13 | Loisirs d'Automne  | 1 000.00€            |
| 14 | Société de Musique de Ferney-Voltaire  | 800.00€              |
| 15 | Ecole de musique de Chevry – Crozet - Echevenex  | 70€                  |

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

Le montant total des subventions attribuées lors de cette séance du Conseil municipal, si les propositions sont validées, s'élève à **29 757.00€**

Le montant total de l'enveloppe prévue au budget 2017 s'élève à 40 000€. Certaines associations n'ont pas encore fait remonter leurs demandes. Le Conseil Municipal sera donc amené à se prononcer sur de prochaines demandes dans les mois qui viennent.

J.F. OBEZ informe le conseil qu'il ne prend pas part au vote, étant un membre d'une des associations subventionnées.

Il précise que la subvention pour la Société de Musique de Ferney-Voltaire n'avait pas été versée en 2016. Elle est donc rajoutée à la subvention de 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### Point n°5 – Police Municipale - Création du service

Les membres du cadre d'emplois des policiers municipaux exécutent « sous l'autorité du maire, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée ».

Le service de police municipale assure des missions suivantes :

- Le maintien de l'ordre public
- La médiation
- La surveillance du territoire
- Participation à la vie de la collectivité

Le service sera constitué de deux agents à temps complet : un policier et un ASVP

Le planning du service sera fixe. Il est possible de créer des périodes hiver et été qui soient différentes. Chaque agent travaillera 39 heures, aura droit à 25 jours de congés, 2 jours de fractionnement et 23 jours de RTT.

Le recrutement de l'agent de police municipale sera lancé dès la validation du projet.

Le service de police municipale met en œuvre les pouvoirs de police du Maire. De nombreuses missions du service de police sont en lien direct avec celles des autres services, qu'il s'agisse de l'accueil comme des écoles, ou des services techniques.

Le service de police municipale sera donc rattaché à la direction générale des services qui saura rendre compte au Maire toutes les fois où il sera nécessaire.

L'adjoint au Maire référent du service sera Monsieur Willy DELAVENNE

Les moyens qui seront mis à disposition du service de police municipale seront les suivants :

- Les vêtements de travail
- Les équipements de protection (gilets par balle, menottes, bombes lacrymogènes)
- Les bâtons de combat (Tonfas) - En lien avec les obligations de formation et d'entraînement régulier.
- Un véhicule sérigraphié, équipé d'un deux-tons et d'une rampe gyrophare bleue.

Par ailleurs, pour tout ce qui concerne les missions de patrouille, d'ilotage, où les agents pourraient être amenés à s'arrêter pour être au contact de la population, le service sera doté d'un vélo électrique.

- Un bureau qui se situera à proximité de l'accueil.

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

Des permanences pourront être mises en place pour l'accueil du public. Ce bureau doit être fermé pour des raisons de confidentialité. Ce bureau ne doit être doté que d'un seul poste informatique, pour accéder à la boîte mail, aux arrêtés et à la régie d'Etat, et d'une table pour s'asseoir et accueillir le public. Ce bureau doit aussi être doté d'un coffre-fort.

Le service de police municipale pourra accompagner le Maire ou l'adjoint référent pour siéger au CISPD (Conseil intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance) et à la « réunion de coordination » transfrontalière. Il pourra aussi jouer un rôle d'accompagnement et de relais de la commune dans le cadre du dispositif de participation citoyenne.

M. GALLET informe d'un laxisme vis-à-vis de la sécurité et précise que ce poste d'agent de police municipale ne répond pas aux problèmes de délinquance dans la commune puisqu'il n'est pas prévu de surveillance la nuit et le week-end et que la gendarmerie ne se déplace pas.

Michèle GALLET demande si un deuxième véhicule ne serait pas nécessaire.

C. BIOLAY répond qu'un véhicule sera acheté pour le service de police municipale, mais que l'ASVP n'a pas le droit de le conduire, il ne pourra être que passager.

J-F. OBEZ précise qu'un vélo électrique est envisagé pour faciliter les missions de patrouille, d'ilotage.

D. GANNE demande si les agents de police municipale pourraient être également pompiers volontaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres votants (une abstention : M. GALLET) accepte cette proposition.**

### **Point n°6 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

C. BIOLAY, adjointe au personnel, propose au Conseil d'effectuer les modifications suivantes au tableau des effectifs :

#### **Les créations de postes**

##### **Police Municipale :**

Dans le cadre de la création du service de police municipale et pour pouvoir lancer les recrutements, il est proposé de créer trois postes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, dans le cadre d'emploi des agents de police municipale (Catégorie C) :

- Un poste de Brigadier-chef principal à temps complet
- Un poste de Brigadier à temps complet. Un poste de gardien à temps complet

Un seul poste sera pourvu sur le grade de l'agent choisi dans le cadre de la procédure de recrutement, les autres seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

##### **Accueil :**

Afin de répondre aux attentes des usagers, notamment pour ce qui concerne les services sociaux, il est proposé de revoir l'organisation du travail à l'accueil de la mairie.

Pour se faire, il est proposé de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un agent expérimenté, et à temps complet. Ce poste viendra remplacer le poste d'adjoint administratif à 25h00 hebdomadaire qui existe aujourd'hui.

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

Il existe déjà un poste vacant d'adjoint administratif principal de 2ème classe, suite à un départ en disponibilité d'un agent, et il est proposé de créer un poste de plus, dès le 1<sup>er</sup> avril 2017, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, pour permettre à la collectivité de lancer le recrutement. Un seul poste sera pourvu sur le grade de l'agent choisi dans le cadre de la procédure de recrutement, les autres seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **Enfance / Animation :**

L'agent actuellement en poste dans la collectivité, sur le poste de responsable du service enfance vient d'annoncer son départ de la collectivité. Il faut donc le remplacer.

Pour se faire, et afin de permettre à la collectivité de lancer la procédure de recrutement, il est proposé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, deux postes, en plus de celui d'animateur, actuellement pourvu par l'agent sur le départ :

- Un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet

Un seul poste sera pourvu sur le grade de l'agent choisi dans le cadre de la procédure de recrutement, les autres seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **Les transformations de postes**

Un agent du service entretien de la commune a expressément exprimé le souhait de voir son temps de travail diminuer. Le temps partiel n'étant pas de droit, sa demande a été étudiée dans le cadre d'une diminution du temps de travail hebdomadaire afférent à son poste.

Cette diminution de travail peut être intégrée dans l'organisation du service, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de transformer un poste d'adjoint technique à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps non complet 28 h 00 hebdomadaire, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Les suppressions de postes**

Le responsable de l'atelier municipal est recruté et rentrera en poste le 1er avril 2017.

Dans le cadre de ce recrutement, il avait été créé deux postes : Un poste d'agent de maîtrise, qui sera pourvu par l'agent titulaire recruté, et un poste d'agent de maîtrise principal, qu'il convient de supprimer dès le 1<sup>er</sup> avril 2017

### **Les accroissements temporaires d'activité**

Afin d'anticiper sur les besoins estivaux en prenant en compte les variations d'activité pour le centre de loisirs, il convient de créer deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 18h00 hebdomadaire l'un, et de 20h00 hebdomadaire l'autre, au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de cinq mois soit du 01/04/2017 au 31/08/2017. La rémunération de ces emplois se fera sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation et les postes seront classés dans le groupe C3 du RIFSEEP.

En parallèle, il convient de supprimer les deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 12h30 hebdomadaire l'un, et de 08h00 hebdomadaire l'autre, créés par la délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2016 au titre d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 31 mars 2017.

J-A. DURET souligne qu'il y aura un déficit dans les effectifs des services techniques puisque l'Agent de surveillance de la voie publique qui intégrera le service est un agent actuellement de ce service.

C. BIOLAY répond qu'une réorganisation est prévue avec l'arrivée du nouveau responsable du centre technique municipal.

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

**Le tableau des effectifs correspondant aux modifications susvisées est annexé à la présente note de synthèse.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### **Point n°7 : Ressources humaines – Attribution d'une indemnité de stage**

Madame Océane TOUILLEUX, étudiante dans le domaine social, est restée en stage au service social de la mairie pendant 7 semaines dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2017. Elle a traité des dossiers de logements sociaux, a fait un travail conséquent et remarquable de classement de dossiers et de reprises d'antériorité.

Elle a aussi mené un travail approfondi sur les aides sociales proposées par la commune, sur les pistes d'amélioration qui pourraient être proposées, et a mené une enquête auprès des communes membres de la CCPG pour analyser, sur le territoire, le type d'aides sociales attribuées par les communes. Son travail a fait l'objet d'un rendu en commission des affaires sociales.

Il est proposé d'attribuer, à Madame Océane TOUILLEUX, en remerciement du travail effectué, une indemnité de stage d'un montant de 882.00€.

Ce montant correspond à un taux horaire de 3.60€ de l'heure (taux fixé règlementairement), pour 245 heures de travail réalisé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### **Point n°8 : Logement social – Halpades – réservations prévisionnelles – L'Orée du verger**

La commune d'Ornex, dans sa séance du Conseil Municipal du mois de décembre 2017, a accordé sa garantie d'emprunt à Halpades pour la construction de 17 logements sociaux à L'Orée du verger.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la commune peut prétendre, par conséquent, réserver 20% des logements sociaux dans son contingent de logements, sur lesquels la commune peut proposer les affectations.

Ceci représente, pour l'opération L'orée du verger, un contingent de 3 logements sociaux :

- 1 PLAI
- 1 PLUS
- 1 PLS

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention avec Halpades visant à programmer les réservations prévisionnelles de 3 logements sociaux pour la commune d'Ornex.

J. MERCIER demande si la taille des logements est connue.

C. BIOLAY répond qu'elle ne le sait pas encore mais que ces 3 logements sociaux entrent déjà dans plusieurs catégories.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

### **Point n°9 : Aménagement – Adhésion au CAUE**

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ain (CAUE) travaille au côté des collectivités territoriales depuis de nombreuses années. La commune d'Ornex a ponctuellement recours au CAUE, à titre de conseil sur divers projets immobiliers ou d'urbanisme.

Le CAUE fait un appel à cotisation pour contribuer à financer ses conseils.

En principe, la cotisation demandée s'élève à 0.10€ par habitant et par an. La communauté de communes du pays de Gex étant adhérente, le CAUE diminue la cotisation de moitié, et la passe donc à 0.05€ par habitant et par an.

En contrepartie, le CAUE offrira ses services à la commune quatre demi-journées par an.

Il est proposé de valider l'adhésion au CAUE, qui devrait coûter à la commune d'Ornex la somme totale de 221.10€ (4422 habitant x 0.05€).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### **Point n°10 : Marché de prestation d'archivage – Centre de gestion de l'Ain**

L'archivage des dossiers de la commune n'a pas été repris depuis 2011.

Plusieurs devis ont été demandés, et c'est celui du centre de gestion de l'Ain qui est retenu.

La proposition porte sur l'archivage de l'ensemble des dossiers depuis 2011 pour 34.39 mètres linéaires de boîtes d'archives à reprendre. L'estimation correspondante en temps de travail pour le prestataire est de 20.5 jours de travail.

Une demi-journée est comprise dans ce temps de travail pour la formation du personnel à l'archivage, de manière à permettre aux agents de la collectivité concernés de s'autonomiser, et de traiter les archives au fur et à mesure.

Il est proposé de valider le devis du centre de gestion qui s'élève à 5 500.00€ TTC.

L'intervention de l'archiviste du centre de gestion devrait intervenir dans le courant du dernier trimestre de l'année 2017.

J. MERCIER demande s'il ne serait pas judicieux d'inclure dans cette intervention du centre de gestion un projet de numérisation des archives.

O. GUICHARD répond que la numérisation des archives pourrait se faire à l'avenir au niveau de l'intercommunalité et qu'il faudra envisager une mutualisation des compétences dans ce domaine avec la CCPG.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### **Point n°11 : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site Pré Rugue**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site de Pré Rugue la commune a réalisé une étude d'avant-projet hydraulique et environnementale.

Suite à cette étude d'avant-projet, la commune souhaite engager la phase opérationnelle afin de réaliser les aménagements suivants :

- Création d'une zone humide avec une mare permanente et un chapelet de mares temporaires
- Création d'un verger conservateur
- Création et réhabilitation des haies bocagères

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

- Renforcement des arbres d'alignements

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Validation de l'offre d'étude : 27 mars
- Consultation des entreprises travaux : juin 2017
- Travaux : octobre/novembre 2017

Le montant prévisionnel des travaux est de 65 000.00 euros HT.

Le bureau d'étude NATURA SCOP en charge de l'étude d'avant-projet a fait une offre pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 995.00 euros HT.

B. LERAY demande s'il y a eu d'autres offres.

W. DELAVENNE répond qu'elles n'ont pas été retenues car elles étaient trop élevées et précise que ce projet est en grande partie subventionné et donc que ce n'est pas une dépense financière importante pour la commune.

Il est donc proposé au conseil d'attribuer le marché à NATURA SCOP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres votants (trois abstentions : J-A DURET, J. MERCIER, B. LERAY) accepte cette proposition.**

### **Point n°12 : Marché d'entretien des voies communales**

Un marché a été lancé le 9 février 2017 pour les prestations de nettoyage des voies communales avec une date de réception fixée au 1<sup>er</sup> mars 2017.

Aucune offre n'ayant été reçue dans les délais impartis, la procédure a été déclarée infructueuse. Une procédure négociée a été entamée avec deux entreprises Chablais Service Propreté et la société PELICHET. La société PELICHET n'a pas souhaité répondre.

L'offre de Chablais Services Propreté est de 780.00 € HT par intervention soit 10 140.00 € HT maximum par an (pour 13 interventions).

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans et tacitement reconductible à son terme par période d'une année.

Il est donc proposé au conseil d'attribuer le marché à Chablais Service Propreté.

W. DELAVENNE informe qu'il n'y a pas de centre de traitement des produits récupérés sur la chaussée sur le pays de Gex et que cela induit un coût important pour la commune alors que le prestataire prend en charge ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### **Point n°13 : Marché de renouvellement du mobilier de la salle René Lavergne et du matériel pour les manifestations**

Un groupe de travail a évalué les besoins pour l'année 2017 en matière de mobilier et de matériel pour la salle René Lavergne et les manifestations.

Il est opportun de renouveler les 40 tables et 200 chaises de la salle René Lavergne.

Pour les manifestations, l'achat de dix ensembles tables et bancs (brasserie plateau bois), 3 tentes pliantes extérieurs et une remorque de 36 barrières Vauban est souhaitable.

Une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises.

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

Après analyse des offres réceptionnées par la commission travaux, il est proposé de valider l'offre de l'entreprise Doublet pour le mobilier de la salle Lavergne pour un montant de 9 230.04€ HT.

De même, il est proposé de valider l'offre de l'entreprise Mefran pour le matériel de manifestations extérieurs pour un montant de 6 853.90€ HT.

J-A DURET demande la raison de cet achat de mobilier.

W. DELAVENNE informe qu'il s'agit d'un complément en raison des nombreuses manifestations qui ont lieu simultanément dans la commune.

J-A. DURET demande dans quel budget sera prélevé cet élément financier.

J-F. OBEZ répond que ce sera dans le budget investissement.

L. JACQUEMET précise que le mobilier acheté sera le même que celui de la salle plurivalente de Villard.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.**

### **Point n°14 : Décisions prises par délégation du maire en date du 20 mars 2017**

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

### **Question du public**

Pas de question du public.

### **Questions diverses**

#### **Projet Urbain Partenarial (PUP) et taxe d'aménagement majorée**

J-A DURET explique que lors de la campagne électorale, ils ont été critiqués pour avoir instauré une taxe d'aménagement majorée à 20%.

A la lecture du Projet Urbain Partenarial (PUP) de Charbonnière, il est prévu une recette pour la commune de 288 417.15€ pour 153 logements.

Pour Villars Tacon, la recette s'élève à plus d'un million d'euros.

Par contre, c'est la CCPG qui s'est invitée au passage et qui récupère 208 000€ d'impôts, 66 000€ de redevance incitative (déchets), et 17 937€ d'eau., soit un total de 288 117€. Et grâce à cette opération,

J-A. DURET explique qu'on va financer des places de crèche à Prévessin. Pour J-A DURET, on ajoute dans le jeu un tiers, la CCPG, qui se sert bien au passage.

Il revient sur l'estimation des origines du trafic généré sur la rue de Bėjoud consécutif au projet. Le PUP estime que 25% du trafic sera généré par les services techniques, et 75% par les 153 logements construits.

J-F. OBEZ ajoute qu'une partie du trafic sera aussi générée par la gendarmerie et que les estimations ont été faites par des personnes dont c'est le métier. Il insiste sur le fait que la CCPG ne s'est pas invitée au passage, que c'est juste l'application de la loi. Il rappelle que le contrat de PUP est négocié par la CCPG.

Pour J-A DURET, un élément est fondamental et à négocier dans le cadre du PLUiH : il faut que la commune reste maître de sa fiscalité. En effet, on se retrouve dans une situation où on refuse d'appliquer une taxe majorée pour 153 logements parce que personne ne la comprend.

## CR Conseil municipal du 27 mars 2017

J-F. OBEZ explique qu'il aurait fallu la justifier.

Le PUP a l'avantage de prévoir des places de crèches pour tous les habitants des trois communes, Ornex, Prévessin et Ferney. Or, les crèches sont prévues dans tous les PUP.

J-A DURET dit qu'il faudrait vérifier ce point.

J-A DURET ajoute qu'il a fait faire une étude aux services lorsqu'il était dans l'exécutif municipal, et qu'il en ressortait un gain de 1.5 Million d'euros pour la commune grâce à la taxe d'aménagement majorée. Et pour lui, lorsque la commune garde sa fiscalité, qu'elle la touche, rien n'empêche de signer, ensuite, une convention avec la CCPG.

Il faut bien donner ces éléments avant de critiquer une décision fiscale.

J-F. OBEZ explique qu'on ne peut pas appliquer la taxe majorée sur l'ensemble de la commune. La CCPG a du personnel formé, et une étude est en cours pour savoir s'il est pertinent de mettre en place une taxe majorée sur certains secteurs du territoire intercommunal. Il réexplique que ce qui a gêné la municipalité dans l'application de la taxe majorée, c'est l'impact sur les particuliers.

On verra par la suite l'opportunité d'en instaurer une sur un secteur particulier.

J-A DURET dit qu'il est content d'entendre que le Maire admette que c'était une politique sensée.

J-F. OBEZ corrige, ce n'est pas ce qu'il a dit.

O. GUICHARD explique que c'est la municipalité actuelle qui a intégré un projet de crèche. Que ce projet est financé dans le cadre du PUP. Le PUP prévoit la prise en charge des équipements publics.

J-A DURET dit que la taxe d'aménagement a permis de payer une partie de l'école.

C. BIOLAY dit que le PUP de Charbonnière permettra de rapporter 280 000€ et une crèche, ce qui est bien aussi.

### **LOTISSEMENT LE FIVE**

M. GALLET informe qu'une visite de sécurité a eu lieu avec W. DELAVENNE et un responsable prévention de Bellegarde au lotissement LE FIVE et que tout est en conformité. Il précise que le dégagement des véhicules sur le trottoir doit être assuré en cas de nécessité.

J-F. OBEZ répond qu'un arrêt de bus est prévu devant le lotissement.

Michèle GALLET demande si un marquage au sol est prévu devant le lotissement LE FIVE.

W. DELAVENNE précise qu'il attend l'intervention du département à ce sujet ainsi que pour l'aménagement du trottoir.

### **Matinée verte**

L. JACQUEMET rappelle l'organisation le dimanche 2 avril 2017 d'une matinée verte de 9h30 à 12h destinée au grand nettoyage de printemps de la commune suivie pour la première fois d'une foire gratuite d'objets peu encombrants et en bon état de 14h à 18h en partenariat avec Sidefage, Colibris Pays de Gex, FRAPNA, l'Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage et Emmaüs. Les objets déposés qui n'auront pas trouvé preneur seront remis aux associations partenaires.

Clôture de la séance à 22h40

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le **Mardi 2 mai 2017 à 19h30**

CR Conseil municipal du 27 mars 2017

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

W. DELAVENNE

M. GIRIAT

L. JACQUEMET

M. LAPTEVA

Michèle GALLET

M. GALLET

S. MERCIER

M. TOOMEY

L. LAMARCA

M. FOURNIER

C. TOWNSEND

H. DUMAS

V. KRYK

M-C. ROCH

M. CONDE

M. GALLET

V. BOULAS

J. DAZIN

I. ZANON

D. GANNE

B. LERAY

C. FOLGER

J. MERCIER